



Utilisation des langues à l'OMS

Rapport du Secrétariat

GENERALITES

1. Comme il a été demandé d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé sur l'utilisation des langues à l'OMS, le présent rapport a été préparé pour aider l'Assemblée dans ses délibérations.
 2. Le plurilinguisme et l'égalité entre les langues officielles de l'OMS ont fait l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée de la Santé.
 - C Dans la résolution WHA51.30 (1998), l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de faire en sorte que les documents destinés aux prochaines sessions des organes directeurs soient envoyés et soient disponibles sur Internet dans les six langues officielles 30 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.
 - C Dans la résolution WHA50.32 (1997), l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général :
 - de veiller à la stricte application des règles de l'Organisation qui fixent le régime linguistique,
 - de veiller à la diffusion simultanée des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif dans les six langues officielles de l'Organisation,
 - de prendre les dispositions nécessaires pour que les informations techniques essentielles de l'Organisation soient diffusées dans autant de langues officielles que nécessaire, et
 - de présenter à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé un rapport¹ sur l'application de cette résolution.
 - C Dans la résolution WHA31.13 (1978), l'Assemblée de la Santé a défini les langues officielles et de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, et décidé que les pratiques et décisions régissant l'extension ou la limitation de leur emploi à divers degrés seraient maintenues, sous réserve de toutes modifications qui pourraient résulter d'accords négociés entre les gouvernements intéressés et l'Organisation.
-

PROBLEMES

3. Le Directeur général est fermement attachée au plurilinguisme à l'OMS.
4. En réponse aux résolutions WHA50.32 et WHA51.30, tous les documents relatifs à l'ordre du jour des sessions des organes directeurs sont envoyés simultanément et rendus disponibles sur Internet dans les six langues officielles de l'Organisation. Cette pratique sera maintenue.
5. La question des services de traduction au Siège sera examinée au sein du Cabinet du Directeur général après la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé. Il s'agira d'étudier des solutions qui permettent de répondre aux besoins de la façon la plus équitable possible avec les ressources disponibles, tout en maintenant des normes de qualité acceptables. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour donner suite à la résolution WHA50.32.
6. Une étude inter-Groupes des politiques et des pratiques en vigueur à l'OMS au sujet des publications sera menée à bien en juin 1999 et concernera, entre autres, la question des versions linguistiques des publications et autres documents d'information sanitaire considérée dans le contexte plus vaste des besoins des publics visés et des moyens à mettre en oeuvre pour répondre à ces besoins.
7. Il n'existe pas de texte juridique officiel relatif à l'utilisation de quelque langue de travail que ce soit au sein du Secrétariat ou de l'ensemble de l'Organisation, alors qu'il en existe pour les organes directeurs de l'Organisation (dans les Règlements intérieurs de ces organes). Toutefois, des dispositions concernent les langues qui doivent être utilisées pour les publications et différents types de documents destinés à des entités extérieures à l'Organisation. Des dispositions régissent également le versement de primes de connaissances linguistiques pour la connaissance de langues déterminées (au Siège, les six langues officielles et de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif). Les langues visées par les dispositions ci-dessus peuvent varier suivant les bureaux régionaux.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

8. L'Assemblée souhaitera peut-être prendre acte des mesures prises au sujet du plurilinguisme à l'OMS.

= = =